



Conseil communautaire à COURS

24 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le vingt quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Égray, dûment convoqué, le douze septembre, s'est réuni en session ordinaire

Présents : MM. Thierry CAILLET, Claude MEUNIER, Thierry LEMAITRE, Didier DELOUVEE, MMES. Elisabeth EVRARD, Nicole DUREISSEIX, Fabienne GIRALDOS, Michèle HARRAULT, Monique RICHARD, MM. Rodolphe AYRAULT, Yves ABAUTRET, Jean-Pierre BARATON, Bernard BERNIER, Claude BONNIN, Alain CHAMPEIL, Victorien DESMIERS, Gérard EPOULET, Philippe JEANNOT, Daniel MASSIAS, Bernard MARTIN, Philippe MARTIN, Joël MOREAU, Stéphane PELLETIER, René PIGEAU, Claude SOUCHARD.

Etait également présent : Didier DELECHAT (Conseiller Général)

Excusés : MM. Gilbert DUTAUD, Jean François FERRON

Secrétaire : Michèle HARRAULT

Secrétariat animation : Céline DELUMEAU, Pauline VIEL, Guylaine PETRY

Monsieur Thierry CAILLET ouvre la séance et remercie la municipalité de Cours de nous accueillir dans leur salle.

I - ACCEPTATION DES COMPTES-RENDUS DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications ou des questions concernant le compte-rendu du conseil communautaire du 25 juin 2008.

Il laisse la parole au conseiller Général concernant la visite du Président du Conseil Général sur le canton le 14 octobre 2008 toute la journée. Pour cela il faudra déterminer pour chaque Maire, les grandes actions ou projet sur 3 ans dans leur commune.

Il faudra prévoir la visite d'une ou plusieurs entreprises, ou lieu culturel ou EHPAD entre 9h30 et 11h30, puis une réunion de travail avec les élus vers 11h30 suivie d'un déjeuner.

Vers 15h visite du collège et jusqu'à 17h30 une ou deux visites.

Monsieur DELECHAT précise qu'il a rendez vous avec Messieurs CAILLET et FERRON pour mettre en place cette visite.



II – APPROBATION ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008

Le président expose à l'assemblée qu'il faut inscrire les résultats du compte administratif 2007 et les crédits supplémentaires suivants au BS 2008 :

Madame Céline DELUMEAU présente les budgets supplémentaires (général et annexes) :

➤ *Service AMD*

Le budget supplémentaire du **service A.M.D** fait apparaître les résultats suivants :

- fonctionnement	154 451,00 €
- investissement	7 623,00 €

1° - Achat d'une armoire

Monsieur le Président propose de prendre une délibération pour l'achat d'une armoire basse à la SECOF pour un montant de 483,13 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à financer cet achat.

➤ *ZAE 2^{ème} Tranche*

Le budget supplémentaire de la **Zone d'Activité 2^{ème} Tranche** fait apparaître les résultats suivants :

- fonctionnement	31 604,00 €
- investissement	-149 700,00 €

1° - Vente de terrain à la SARL EDT :

Le Président demande l'autorisation de vendre à la SARL EDT la parcelle n°18 sur la zone d'activité économique de Montplaisir d'une superficie de 4 892 m² pour un montant total de 17 723,72 € HT + un coût de raccordement de 3 740 € HT soit un total de 21 463,72 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le Président à signer la vente des terrains pour 21 463,72 € HT à la SARL EDT.

➤ *Ateliers relais*

Le budget supplémentaire des **Ateliers relais** fait apparaître les résultats suivants :

- fonctionnement	0,00 €
- investissement	477 800,00 €

1° - Contrôleur technique :

Monsieur le Président propose de signer un contrat avec la SOCOTEC pour le contrôle technique de la Construction des Ateliers relais (exigée pour la garantie dommages ouvrages) pour un montant de 6 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat avec la SOCOTEC.

2° - Dommage - Ouvrage :

Monsieur le Président propose de signer un contrat avec GROUPAMA pour l'assurance dommage - ouvrage de la Construction des Ateliers relais. Après consultation il s'avère que s'est Groupama qui est le moins disant pour un montant de 6 272 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat d'assurance avec Groupama.

3° - Emprunt

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charente un emprunt d'un montant de 410 000 € dont le remboursement s'effectuera par annuités sur 15 ans au taux fixe recalculé de 4,55 %.

Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Les fonds seront versés à l'emprunteur par chèque barré, et établi à l'ordre de Monsieur le Percepteur de Coulonges - Val d'Egray

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

4° Avenant n°1 BONNEAU

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 avec l'entreprise BONNEAU pour le lot 1 Terrassements - Voirie, pour le marché de construction de 3 Ateliers Relais, concernant le décapage terre végétale et terrassement zones 1 et 2 pour un montant de 12 941 € HT.

Après en avoir délibéré, et acceptation de la commission d'appel d'offre du 2 juillet 2008, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise BONNEAU pour le lot 1 Terrassements – Voirie.

5° Sous-traitant CLAZAY

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'annexe 1, 2 et 3 de l'acte d'engagement de marché de la SARL CLAZAY CONSTRUCTION lot 2 Maçonnerie – enduits extérieurs relative à la présentation de trois sous-traitants pour le marché de construction de 3 Ateliers Relais:

- la SARL UNIBAT CONSTRUCTION pour le montage des parpaings
- La SARL DUBREUIL pour les enduits extérieurs
- L'entreprise SIA pour le Dallage

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent le Président à signer l'annexe 1, 2 et 3 de l'acte d'engagement du Lot 2 Maçonnerie – enduits extérieurs.

6° Sous-traitant SMAC

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'annexe 1 de l'acte d'engagement de marché de la SMAC lot 6 Bardage métallique relative à la présentation d'un sous-traitants pour le marché de construction de 3 Ateliers Relais :

- L'entreprise FERREIRA JOSE pour Bardage

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent le Président à signer l'annexe 1 de l'acte d'engagement du lot 6 Bardage métallique

7° Avenant n°1 Architecte FARDIN

Monsieur le président propose de signer un avenant n° 1 avec le cabinet d'architecte FARDIN pour les travaux complémentaires pour le marché de construction de 3 Ateliers Relais à la demande du maître d'œuvre pour le aménagement extérieurs. Le montant de l'avenant est de 14 341,74 € HT.

Après en avoir délibéré, et acceptation de la commission d'appel d'offre du 2 juillet 2008, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 1 avec le cabinet d'architecte FARDIN pour un montant de 14 341,74 € HT

8° Avenant n°2 BONNEAU

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°2 avec l'entreprise BONNEAU pour le lot 1 Terrassements - Voirie, pour le marché de construction de 3 Ateliers Relais, concernant le busage complémentaire e essais de compactage pour un montant de 1 190 € HT.

Après en avoir délibéré, et acceptation de la commission d'appel d'offre du 2 juillet 2008, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise BONNEAU pour le lot 1 Terrassements – Voirie.

9° Avenant n°3 BONNEAU

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°3 avec l'entreprise BONNEAU pour le lot 1 Terrassements - Voirie, pour le marché de construction de 3 Ateliers Relais, concernant les eaux pluviales : ouverture et rebouchage tranchées, fourniture et pose de tuyaux pour un montant de 5 430,90 € HT.

Après en avoir délibéré, et acceptation de la commission d'appel d'offre du 2 juillet 2008, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 3 avec l'entreprise BONNEAU pour le lot 1 Terrassements – Voirie.

10° Avenant n°1 CLAZAY CONSTRUCTION

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 avec la SARL CLAZAY CONSTRUCTIONS du lot 2 Maçonnerie – Enduits extérieurs, pour le marché de construction de 3 Ateliers Relais, concernant les travaux de canalisations, regards et tranchée technique et la suppression de piège d'eau pour un montant de 6 37,10 € HT.

Après en avoir délibéré, et acceptation de la commission d'appel d'offre du 2 juillet 2008, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 1 avec la SARL CLAZAY CONSTRUCTIONS du lot 2 Maçonnerie – Enduits extérieurs.

11° Avenant n°1 OUEST ETANCHE

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 avec l'entreprise OUEST ETANCHE du lot 5 Bacs acier – Etanchéité pour le marché de construction de 3 Ateliers Relais, concernant la suppression de bande porte solin Trapco en alu pour un montant à déduire du marché initial de 6 942,32 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise OUEST ETANCHE du lot 5 Bacs acier – Etanchéité pour déduire un montant de 6 942,32 € HT du marché initial

➤ *Budget général de la Communauté de Communes*

Le budget supplémentaire du budget général fait apparaître les résultats suivants :

- fonctionnement

553 752,00 €



Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes décide à la l'unanimité d'approuver les quatre budget supplémentaires présentés.

1° - Indemnité du Stagiaire

Le Président propose verser au stagiaire Vincent GUILBOT une indemnité de 474 € que nous avons eu un mois et demi du 9 juin au 12 juillet qui a travaillé sur la mise à jour du guide des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à verser à Vincent GUILBOT la somme de 474 €.

2° Fanfare du Collège :

Le Président précise que la Communauté de Communes a été sollicité par le collège pour continuer le projet Fanfare pour l'année 2008/2009, la somme s'élève à 1000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à verser une participation de 1000 € pour la Fanfare du Collège.

3° Ecran de Cinéma :

Après de nombreuse négociation avec la Mairie de Champdeniers, le président propose l'achat de écran de cinéma qui sera installé dans la salle des fêtes de Champdeniers et en contre partie la commune de Champdeniers ne facturera pas les charges de fonctionnement pendant deux ans.

4° Club des entrepreneurs :

Monsieur EPOULET informe les élus que le club des entrepreneurs est financé par un syndicat et que notre adhésion à ce club équivaut à une subvention à ce syndicat.

Il s'opposera donc à l'adhésion de 2009.

III – RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ Commission transfert de compétence

Voirie :

Monsieur CAILLET rappelle que l'engagement est différent d'une commune à une autres, qu'il faut définir correctement ce que l'on mettra dans le transfert.

Monsieur PELLETIER demande si il ne pourrait pas être envisagé une réflexion sur des pistes cyclable dans le canton.

La commission matériel s'est réunie le 16 septembre, Claude SOUCHARD prend la parole et informe du travail de la commission :

- elle propose l'achat de divers matériels : motobineuse, tarière, tronçonneuse à main, panneaux de signalétique et drapeaux.

Monsieur CAILLET propose d'inscrire un montant de 10 000 € pour l'achat des matériels mutualisés.

- La commission se pose la question de l'entretien du matériel en cas de mutualisation entre les communes.

La sous commission matériel travaillera sur le listage du matériel appartenant aux communes qui pourrait être mutualisé, afin de le porter « dans un pot commun » CCVE (réparation et entretien par la communauté).

Madame Delumeau met en garde les élus sur le fait que le matériel doit être utilisé par du personnel formé et habilité.

Il est donc proposé d'élargir la commission mutualisation du matériel à toutes les communes : en font déjà partie : Joël Moreau, Claude Souchard, Bernard Bernier, Daniel Robin, Rémy Gadreau : viennent se rajouter Renaud Elie et Michel Jean. Restera à représenter les communes de Ste Ouenne et St Christophe.

Monsieur Souchard rappelle que nous sommes toujours sur le projet d'achat d'un tracteur avec broyeur et lamier et que la commission matériel s'est posée plusieurs questions pour lesquelles les élus devront répondre.

1° - Mutualisation des agents

Céline DELUMEAU informe les élus des points vus en réunion :

Il a été proposé de mutualiser tout le personnel technique communal.

Monsieur CAILLET a indiqué que cela pourrait faire l'objet d'un transfert de compétence.

Les élus ont souhaité garder la rapidité d'exécution et le service de proximité.

Monsieur EPOULET a proposé que l'on commence prudemment avec l'achat de gros matériels qui justifie un personnel spécialisé pour le mettre en œuvre.

Monsieur FERRON avait précisé (lors de la réunion de transfert de compétence) que les futurs recrutements des agents techniques pourraient se faire dans l'idée d'avoir un agent avec une ou des compétences spécifiques.

Monsieur EPOULET ne souhaite pas enfermer les agents dans une compétence spécifique mais plutôt être référent dans certaine compétence.

Monsieur FERRON avait indiqué que le souci de contenir, voire diminuer les charges de la commune de Champdeniers, l'idée de mutualiser ressources et moyens fait son chemin au sein du conseil municipal.

Il est demandé à Céline Delumeau de faire un état des lieux des compétences des agents techniques (déjà en cours mais des communes n'ont pas répondu) et administratifs avec leurs âges. Ceci permettant de disposer d'une photographie précise des personnels communaux : compétences, pyramide des âges...

Monsieur Baraton avait relaté lors de la réunion qu'il ne souhaitait pas que les administratifs soient installés sur un même pôle et trouve important que la secrétaire soit disponible et au plus près du maire.

Monsieur CAILLET indique qu'il n'est pas question de rompre ce service de proximité mais plutôt de s'appuyer sur les domaines de prédilection des agents : urbanisme, état civil, budget...

2° - Compétence voirie

Céline DELUMEAU rappelle que Monsieur FERRON avait indiqué qu'il faudrait redéfinir les voies d'intérêt communautaire. Il a présenté une étude qui avait été faite en 2003 afin d'évaluer l'état des routes sur le canton.

Les membres de la commission ont convenu que la totalité de la voie pourrait être d'intérêt communautaire en ne tenant pas compte des chemins ruraux goudronnés.

Monsieur FAUCHER (lors de la réunion) avait proposé de travailler sur une fourchette pas trop haute pour permettre aux communes de ne pas bloquer leur budget et d'envisager un fond de concours pour compléter le coût des travaux.

Ex : la commune qui souhaite une réfection de voirie peut compléter le coût des travaux par un fonds de concours déduction faite de l'attribution versée par la CCVE.

Les élus ont proposé :

- de trouver des critères d'évaluation par niveau (ex : niveau 1 : la fréquentation, la liaison des grands axes...);
un groupe étudiera et proposera à la commission des critères pour chaque niveau et proposera à chaque commune d'y associer les voies propres à son territoire.

➤ Commission économique

1° Préparation Semaine de l'Economie Organisation de la matinée du 21 octobre 2008

Remarques vis-à-vis du programme distribué :

- L'objectif de la manifestation est plus de proposer des éléments de la vitrine économique du Val d'Egray (Faire le point sur le développement de la ZAE de Montplaisir par exemple), que de se substituer à l'ANPE ou d'autres organismes sociaux

- Sensibilisation difficile des demandeurs d'emplois même par un envoi personnalisé sur la manifestation,

- Evaluation nécessaire de la manifestation notamment par rapport aux demandeurs d'emplois : postes pourvus...

2° Signalétique

La commune de Champdeniers a retenu le prestataire Lacroix pour le remplacement de sa signalétique dans le bourg.

Les membres de la commission ne sont pas hostiles à s'aligner sur les modèles et le prestataire retenu par la commune de Champdeniers et souhaitent que l'analyse des offres et de la démarche soit présentée par la commune de Champdeniers lors de la prochaine réunion ou de gré à gré en fonction des besoins de chaque commune.

Il est proposé d'adopter le principe de couleur par activité (entreprises, administration...)

3° Point sur la ZAE de Montplaisir

Des réflexions sont en cours :

- Attente du PLU pour l'achat de nouveaux terrains sur la zone actuelle, l'administration ne souhaite pas une extension vers la Socquetière, elle est réservée sur une trop grande proximité avec la maison de retraite du logis de Puyraveau ou du village de la Dortière..

- Un travail est mené par rapport à la création d'une nouvelle Zone d'Activité. Dans ce cadre, Claude Meunier, Jean-Claude Trouvat et Pauline Viel se sont rencontrés le 3 septembre pour faire le point sur les démarches à engager. Un rendez-vous avec Jean-Luc Drapeau, président de la Communauté de communes Val de Sèvre sera demandé afin d'évoquer l'intérêt de la création concomitante d'une ZA sur des sites proches et en proximité de l'échangeur autoroutier.

- Des courriers ont été envoyés :

- aux propriétaires de terrains non encore occupés afin de connaître leurs projets de construction (SCI Steflo et Entreprise Morin).
- aux entrepreneurs ayant réservées des parcelles pour connaître leurs planning de construction (M. Patarin, M. Marchesseau).

4° - SMITED

Une réunion est prévue le 2 octobre par le SMITED ou il sera question des mauvaises odeurs sur la Zone, Le bureau propose que la mission de surveillance s'appuie sur les mêmes membres que le comité de pilotage qui avait été créé au commencement du projet.

5° - Subventions du CG79 : Programme Proxima 2

- Le programme d'aides aux collectivités du Conseil Général a été présenté aux maires et présidents de Communautés de communes le 1^{er} septembre dernier. Le Conseil général propose, sous conditions, des aides à la création de Zones d'Activités (Précisions reçues en mairies).

➤Commission communication, tourisme et patrimoine

Monsieur DELOUVEE rappelle que nous sommes maintenant identifiés dans les journaux, il est important d'alimenter les journaux locaux par de nombreux articles.

1° - Fiche de poste de l'agent TIC

Monsieur DELOUVEE transmet à chacun la fiche de poste de l'agent TIC

Il est proposé de faire un tour de table pour que chacun puisse donner son avis

- Les interventions d'un(e) technicien(ne) informatique ne se substitueront pas totalement au contrat de maintenance des appareils informatiques. Elles contribueront à diminuer considérablement le coût de ce contrat, mais il faudra en vérifier les gains.
- Le salaire proposé : 1 300 € brut apparaît faible au regard des compétences recherchées. Le salaire doit aussi être un moyen de fidéliser le (la) salarié(e).
- Le niveau d'études minimum n'a pas été précisé ; des recherches il faudra vérifier quels niveaux d'études pourraient être recherchés pour ce poste.

- Monsieur CHAMPEIL propose de trouver un permanent qui travaille sur plusieurs territoires communautaires
- Il est propose de faire un contrat d'une année au lieu de 3 pour apprécier les services rendus
- Monsieur BARATON trouve le profil de poste trop vaste et pense que les sollicitations seront trop importantes
- Mme GIRALDOS propose de voir avec les agents TIC des collègues
- Vérifier les gains d'argent vis à vis du contrat avec informatique et prévention

Le président demande l'autorisation de lancer la publicité et ouvrir le poste pour l'embauche d'un chargé de mission à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet un avis favorable et autorise le président à ouvrir le poste et engager le recrutement pour un contrat d'une année. Si nous ne trouvons pas la personne idéale pour le profil demandé nous supprimerons le poste.

➤Commission service à la personne et aux communes

Monsieur LEMAITRE informe les élus qu'une première réunion s'est déroulée dans le but de mettre tous au même niveau d'information.

Il insiste sur le fait qu'il souhaite que des volontaires élus puissent participer à élaboration du projet de service et pour la mise en place du contrat de projet du Centre socioculturel qui sera signé avec la CAF.

Monsieur LEMAITRE laisse la parole à Guylaine PETRY pour la présentation et l'évolution du Service AMD (un document est mis à chaque élu)

➤Commission tourisme et patrimoine

M. Delouée présente les principaux points abordés en commission Tourisme et Patrimoine :

- Présentation des actions menées pour l'entretien des sentiers de randonnées,
- Présentation et précisions sur le projet d'aménagement du plan d'eau de Cherveux-St Christophe sur Roc,
- Présentation du projet de création d'un office de pôle dans le Sud Gâtine :

Des collectivités, des syndicats d'Initiative ainsi que la maison du patrimoine de St Marc la Lande ont souhaité se fédérer pour créer un accueil touristique dans le sud Gâtine. Il s'agit de créer une structure responsable de la promotion touristique du territoire. Un comité de pilotage chargé de l'organisation de cet accueil touristique a été formé et s'est rassemblé en juin et juillet 2008 ; il est composé des membres « fondateurs » :

- les présidents des Communauté de communes du Val d'Egray et du Pays Sud Gâtine (canton de Mazières),
- le vice-président en charge du tourisme de la Communauté de communes du Val d'Egray,
- les délégués tourisme de ces 2 communautés de communes,
- les chargées de mission des 2 communautés,
- les présidents des Syndicat d'Initiative du Val d'Egray et de Mazières,
- le président de la Maison du Patrimoine,
- la chargée de mission de la Maison du Patrimoine.

Les membres « associés » :

- les présidents des Communautés de communes Val d'Autize et Orée de Gâtine,
- les délégués tourisme des 2 communautés de communes,
- les chargées de mission des 2 communautés de communes.

Les « partenaires » :

- le directeur du Comité Départemental du Tourisme,
- le président de la commission économie du Pays de Gâtine,
- le président de l'Union du Tourisme en Gâtine,
- la chargée de mission de l'Union du Tourisme en Gâtine.

Une prochaine réunion du comité de pilotage a été fixée le 16 octobre prochain et doit permettre de valider le périmètre sur lequel cet accueil de tourisme devra rayonner.



IV – PARTICIPATION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE JEUNESSE ET SPORT

➤ Autorisation de signature

Le Président demande l'autorisation de signer la convention financière avec la DDJS pour le versement de la subvention destinée au Centre Socioculturel pour la mise en place d'un contrat d'animation qui s'appuie sur un projet éducatif en direction des enfants et des jeunes (la CCVE est le seul interlocuteur possible de la DDJS).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention financière avec la DDJS.

➤ - Convention avec le Centre Socioculturel (CSC)

Le Président demande l'autorisation de signer la convention financière entre la CCVE et le CSC pour le versement de la subvention de la DDJS concernant pour la mise en place du contrat d'animation qui s'appuie sur un projet éducatif en direction des enfants et des jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention financière avec la CSC pour leur permettre de recevoir la subvention de la DDJS.

V – ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES

Monsieur le Président propose l'adhésion de la CCVE à l'association des maires des Deux-Sèvres.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à adhérer a signer cette adhésion à l'ADM 79.

VI – QUESTIONS DIVERSES

➤ Financement du Pilotage du CSC

Monsieur le Président propose indique que le pilotage du Centre socioculturel étant de 33 561 € au compte de résultat de 2007 il convient de leur verser une régularisation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à verser une régularisation au vu du compte de résultat 2007.

➤ Remboursement de l'assurance des élus

Monsieur le Président demande l'autorisation de se faire rembourser le montant 120 € pour assurer le Président et les Vice-Président au vu de leur responsabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président a ce faire rembourser un montant de 66,26 € pour l'assurance des élus.

➤ Mission Locale Gâtine Emploi

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer une convention financière avec la Mission Locale pour assurer les fonctions d'accueil, information et d'orientation et d'accompagnement des jeunes âgée de 16 à 26 ans. Le montant de notre participation est de 0.91 € par habitant, qui était inscrit au budget primitif 2008

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président a signer la convention financière.

➤ Remboursement à l'entreprise Thuillas

Monsieur le Président demande l'autorisation de rembourser l'entreprise THUILLAS d'un montant de 54,49 € TTC pour la prise en charge de l'intervention de France Télécom pour le raccordement à la parcelle de la ligne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président a rembourser un montant de 54,49 € à l'entreprise Thuillas.

➤ **Convention diverses**

Monsieur le président rappelle aux élus que les conventions signées (toute les communes sont concernées sauf Xaintray, La Chapelle Baton et Surin) doivent être impérativement retourné à la CCVE.

Les conventions concernées sont : la convention pour les transports scolaires, les conventions pour le matériel informatique dans les écoles et les mairies (SIGIL)

➤ **Indemnité de conseil du Trésorier**

Le Conseil Communautaire

Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux ;

DECIDE

- de demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983 ;
- de prendre acte de l'acceptation du receveur et de lui accorder l'indemnité de conseil à compter de 2008 ;
- que cette indemnité sera calculée au taux plein selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Alain VIGER, Percepteur de Coulonges – Val d'Egray.

➤ **Association pour le Développement du Transport Ferroviaire Thouet - Sèvre Niortaise**

Le président propose qu'un élu assiste au réunion de l'association pour le Développement du Transport Ferroviaire Thouet - Sèvre Niortaise et d'y adhérer.

Aucun élu n'étant intéressé, la demande est annulée

➤ **ZDE sur SAINTE OUENNE**

Vu la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale et introduisant notamment le principe de création de zones de développement de l'éolien (ZDE) permettant le développement des énergies renouvelables et notamment les installations éoliennes ;

Vu la circulaire du 19 juin 2006 du ministère de l'industrie et du ministère de l'écologie définissant les dispositions relatives à la création des zones de développement de l'éolien terrestre ;

Vu la volonté de la Communauté de communes Val d'Egray d'engager une démarche d'accueil et de maîtrise du développement de parcs éoliens sur son territoire en y créant une zone de développement de l'éolien ;

Considérant les capacités de développement de l'énergie éolienne sur le territoire et par conséquent les projets qui sont amenés à s'y développer ;

Considérant la nécessité d'adopter et de partager une politique de développement commune, et de définir des zones géographiques susceptibles d'accueillir les parcs éoliens ;

Considérant que la création de la ZDE est subordonnée à l'existence d'une volonté commune des collectivités concernées, et que dans ce cadre la Communauté de communes doit se positionner,

Les membres du Conseil communautaire émettent un avis favorable à la création d'une zone de développement de l'éolien sur la commune de Sainte Ouenne.

➤ **Concernant la Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) sur le territoire**

Le courrier ci-joint précise les démarches à suivre pour la validation de la ZDE. Les communes sur lesquelles a été repérée une ZDE potentielle et d'un périmètre pertinent (capacité d'implantation) devront délibérer afin de valider les propositions de l'étude menée par le SIEDS. La Communauté de communes devra pour sa part rédiger un courrier appuyant la démarche de ZDE au vu des délibérations favorables des communes membres intéressées et mandatant le SIEDS pour la réalisation du dossier de demande.

➤ **Révision du zonage d'assainissement**



Monsieur le président propose de valider les dossiers d'enquête publique des communes de Ste Ouenne et Surin et de les autoriser à faire les démarches nécessaires pour la mise en place de l'enquête publique.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

➤ **Convention financière avec la mairie de Champdeniers**

Le Président demande l'autorisation de signer la convention financière avec la mairie de Champdeniers pour le remboursement des travaux effectués par les agents de la commune de Champdeniers dans le cadre de l'aménagement du site des tanneries.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer les conventions financière avec la Mairie de Champdeniers

➤ **SICTOM**

Le SICTOM demande aux commune de stocker un très grand nombre de poubelles, en vue d'une distribution les mois suivants. Le président souhaite avoir si toutes les communes ont trouvé des solutions pour le stockage (la CCVE ayant reçu une demande de Champdeniers).

Les maires souhaitent d'abord savoir qu'elles sont les conditions de stockage (sur palette, empilement...) et si il est possible de les stoker à l'extérieur.

Il est convenu d'attendre la réponse du SICTOM .

Prochaine réunion de la communauté de communes le 5 novembre 2008 à 20h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45 et un verre de l'amitié est offert par la commune de Cours